WENGERPLATTNER

Communiqué du commissaire de **Mopac modern packaging AG** aux créanciers et aux médias

Concrétisation de la solution de reprise et mise en œuvre des mesures de restructuration

Berne, le 25 octobre 2016

Le 21 octobre 2016, les contrats de reprise ont pu être conclus avec l'entrepreneur bernois Hans-Ulrich Müller. Comme déjà annoncé, Mopac modern packaging AG ("Mopac") avait dû, à titre préventif, engager une procédure de consultation en vue d'un licenciement collectif. Durant la procédure de consultation, des discussions et des négociations ont été menées avec les clients les plus importants de Mopac. Celles-ci avaient pour objectif d'obtenir de la part des clients un maximum de commandes pour la société reprenante.

À l'issue de ces discussions, il apparaît toutefois que la société reprenante ne pourra poursuivre qu'une partie seulement de l'activité antérieure de Mopac. La société reprenante se concentrera à l'avenir sur les trois secteurs que représentent les emballages de denrées alimentaires à haute valeur ajoutée, les emballages techniques complexes ainsi que le développement et la commercialisation de la MopaCan, en visant, dans les trois domaines, à garantir une très haute qualité à ses clients à des prix lui permettant d'être rentable.

La société reprenante, qui a décidé de continuer à honorer le site de production et la région de l'Emmental en optant pour la raison sociale "Mopac Wasen AG", ne pourra reprendre qu'environ un tiers des anciens collaborateurs. Ceci implique que les mesures concernant le personnel annoncées en septembre ont dues être prises et les résiliations en résultant ont été prononcées aujourd'hui.

Des mesures d'accompagnement ont été immédiatement mises en place pour les personnes licenciées, ce en étroite collaboration avec le Service public de l'emploi du canton de Berne. Du reste, les personnes licenciées bénéficieront des services d'une société spécialisée dans le reclassement externe (Outplacement). Différentes entreprises de la région ont également déjà manifesté leur intérêt à l'embauche de collaborateurs licenciés.

Pour toutes autres informations :

- Site Internet du commissaire : www.sachwalter-mopac.ch
- Me Fritz Rothenbühler, Wenger Plattner Avocats, Tel. 031 357 00 00